

Président: R. Artigaut, 18, rue Raymond Gaches, 81100 Castres.

Secrétaire: A. Rastoul, 37, avenue Amiral Galiber, 81100 Castres.

Trésorier: G. Viala, 19, rue des Glycines, 81100 Castres.

La mémoire du mois

Le 8 décembre 1836 Emilie de Villeneuve fondait les soeurs bleues.

Jeanne, Émilie, troisième fille du comte de Villeneuve et de son épouse Rosalie d'Avessens était née le 9 mars 1811 à Toulouse. L'Empire connaissait alors son apogée, du Niémen au Guadalquivir les peuples reconnaissaient son autorité, Amsterdam, Rome et Hambourg figuraient parmi ses chefs-lieux de départements.

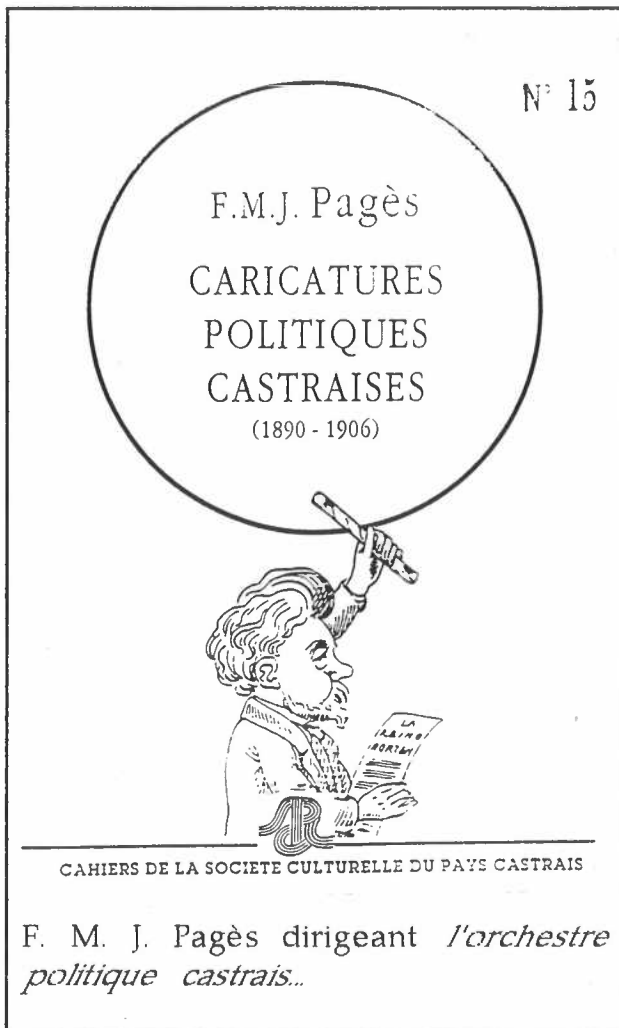
La jeune fille grandit au château d'Hauterive, à une lieue de Castres. Le comte de Villeneuve, officier de marine sous l'Ancien Régime, refusait de servir l'usurpateur. Il s'était fait agronome depuis son retour d'émigration et veillait à la mise en valeur d'un domaine de plus de deux cents hectares, tandis que Rose d'Avessens se chargeait de soulager les pauvres du village et de dispenser à ses enfants une rigoureuse éducation. Déjà Émilie apparaissait *sérieuse dans ses jeux comme dans ses pensées*, lectrice assidue et attentive, peu attirée en revanche par tout ce qui brille, toilette, musique ou danse, aimant l'ordre par dessus tout, au point de mériter, en famille, le surnom d'*exacte Émilie*.

Emilie n'avait que 18 ans lorsque le décès de madame de Villeneuve (1825) puis celui de sa fille Octavie (1827), enfin le mariage de la très romantique Léontine (1829), la soeur aînée, en firent la maîtresse d'Hauterive. Alors son talent d'organisatrice s'affirme si nettement que M. de Villeneuve, nommé maire de Castres en 1826, se décharge entièrement sur elle du soin de régler l'ordinaire. Mais bien vite se pose le problème de son avenir.

Son extrême piété lui fait redouter le mariage. Le souci d'un mari et d'enfants l'éloignerait de Dieu. Mais, d'autre part, l'époque n'offre guère d'indépendance aux femmes célibataires. Être *tante berceuse* l'expose à devoir mener dans la famille de son frère ou de sa soeur une existence pleine de mondanités qui lui semblent futiles. L'Église seule permet de concilier l'amour exclusif de Dieu et le service des autres. Car Émilie ne recherche pas dans la prière la douceur et la suavité dont s'enivrent les jeunes filles romantiques de son temps. L'oraison lui est source de courage et de force pour se vaincre, pour renoncer à son confort, pour accepter un chagrin avec soumission. Sa décision est prise: elle sera l'une de ces Filles de la Charité dont la vie est vouée aux plus déshérités. Ses proches se désespèrent à l'idée de la perdre à jamais.

Mais, voici, qu'un saint homme, ami de la famille, a l'idée de la fondation d'un nouvel ordre de religieuses, voué à l'éducation chrétienne des enfants des classes les plus pauvres. Émilie se rebelle: devenir fondatrice lui semble impossible... Mais peut-elle rejeter à la légère une idée dont l'inspiration pourrait être divine? et dire non à un projet que le père Leblanc, son confesseur, et Mgr de Gualy, l'archevêque d'Albi, lui-même encouragent. Emilie de Villeneuve fait une fois encore le sacrifice de ses goûts.

Le 8 décembre 1836, en l'église N-D de Laplaté, et *en présence d'une foule énorme* nous dit son amie Coralie de Gaix, Émilie de Villeneuve renonce au monde. Elle n'est plus désormais que la mère Marie qui veille sur la communauté de l'Immaculée Conception.



René Artigaut ayant dû interrompre pendant quelques jours ses activités la mise en vente du 15° *Cahier de la Société culturelle*, consacré aux caricatures politiques de J. Pagès actuellement exposées du Centre Jaurès n'a pu avoir lieu comme prévu le 20 novembre.

La parution de ce volume interviendra dans le courant du mois de décembre.

Sommaire:

Textes de présentation:

F. M. J. Pagès, par G-L. Marchal et R. Artigaut.

Le cadre politique de l'oeuvre, par J. Faury

Un savant humoriste, par J-L. Augé.

Caricatures:

La vie municipale de 1890 à 1906.

Élections sénatoriales et législatives de 1898, 1902 et 1906.

La mise au tombeau de Monestiès

vient d'être restaurée.

A cette occasion les *éditions Siloë* éditent un bel album.

Prix: 175 F

GAILLAC SOUS LE SIGNE DU COQ

La *Société des amis des Musées et du Patrimoine de Gaillac* vous invite à célébrer la vente du 1.000° exemplaire de leur ouvrage lundi 7 décembre à 18 h 30 - Salle de spectacles, Gaillac. Prix: 280 F

MARDI 15 DECEMBRE AU CENTRE JAURES, à 20 h 30

HISTOIRE DE CASTRES, MAZAMET, LA MONTAGNE

CONFERENCE DE JEAN-LOUIS BIGET ET REMI CAZALS

AVEZ-VOUS PENSE A VOUS ABONNER (50 F) AU BILLET ? VOIR PAGE 4

Abbé André MAYNADIER

Les toutes premières Assemblées du Désert

dans le Haut Pays Castrais

1688-1689

C E N T R E J A U R E S

LUNDI 14 DECEMBRE A 20 H 30

Le 18 octobre 1685, Louis XIV, affectant de croire à l'extinction de la religion réformée dans son royaume, abolit l'Edit de Nantes qui, depuis 1598, reconnaissait l'exercice du culte protestant. En conséquence, le roi ordonne la destruction de tous les temples, le bannissement des pasteurs et l'interdiction de tout culte autre que celui de l'Église catholique romaine.

Bientôt les huguenots les plus purs, les plus intransigeants ou les plus libres d'attaches professionnelles ou familiales s'expatrient, mais le plus grand nombre s'incline et s'efforce de ne pas offrir de prise à la tempête. Les églises sont trop petites pour accueillir les nouveaux convertis.

Mais il s'en faut de beaucoup que l'hérésie soit extirpée. Tout au plus peut-on parler d'une uniformisation du culte extérieur. Et en dépit de nombreuses contraintes et des risques qu'elles comportent pour ceux qui les fréquentent ou qui les organisent, des assemblées clandestines sont signalées dès 1688 dans la montagne castraise.

En l'absence de pasteurs ces Assemblées sont présidées par des simples fidèles dotés d'un peu d'instruction et de beaucoup de courage les prédicants. Et c'est précisément en essayant d'écrire l'histoire de l'un de ceux-ci, le crouzétol Jean Corbière dit la Picardié, que l'abbé Maynardier fut amené à s'intéresser à la totalité des Assemblées du désert qui se déroulèrent du mois de mai 1688 au 3 avril 1689. Il a consigné les résultats de ses travaux dans un ouvrage très documenté dont le rapide épuisement en librairie a montré l'intérêt que suscitait encore cette question dans notre région.

Nous ne doutons pas que nos sympathisants viendront aussi nombreux qu'à l'occasion des deux soirées précédentes

AVEZ-VOUS PENSE A VERSER VOTRE ABONNEMENT (50 F) AU BILLET ?

Les nouvelles du mois

Le 2 novembre le Carrefour d'histoire locale du premier lundi du mois consacré à l'histoire des cimetières de Castres a connu un vif succès, plus d'une trentaine de personnes sont venues confronter leurs connaissances sous la présidence de René Artigaut.

Le 20 novembre fut une journée doublement faste. A 18 h 30, au Centre Jean Jaurès, était inaugurée par M. le Maire et en présence de très nombreux invités, l'exposition "F.M.J. Pagès, polémiste castrais" constituée de documents recueillis et présentés par notre Société. Et le soir à 20 h 30 la salle de l'auditorium du Centre Jaurès suffisait à peine à contenir ceux qui étaient venus entendre la brillante conférence du professeur Jean Faury, membre de notre société.

Le 27 novembre est paru l'album des dessins de Joseph Paul, *Sidobre*. L'accueil du public paraît devoir être excellent puisque près de 1300 exemplaires ont été souscrits. Cet ouvrage qui a déjà eu les **honneurs de la télévision** régionale constitue un cadeau idéal de fin d'année. Nos sympathisants n'auront garde de l'oublier parmi leur choix. Attention! seuls les 1.500 premiers exemplaires sont numérotés et pourvus d'un signet. Ils sont déjà presque épuisés...

Les prochains ateliers

LE CARREFOUR DU LUNDI
7 DECEMBRE À 17 H 30
A LA MAISON DES ASSOCIATIONS

L'imprimerie à Castres

Gui Viala sera le *meneur de jeu* de cette réunion.

Venez apporter vos propres découvertes et vos souvenirs.

Atelier de paléographie
Prochaine réunion
Le lundi 14 décembre à 17 h 30
A la maison des Associations.

A ce jour la plupart de nos sympathisants désireux de recevoir le Billet pendant la présente année ont acquitté leur abonnement (50 F) au près de notre trésorier. Les retardataires doivent le faire immédiatement pour ne pas risquer de voir interrompre cette information dès le mois de janvier à l'occasion de la mise en place de notre nouveau système de routage.